

Bulletin d'informations communales de SAINT-HILAIRE-FOISSAC



Le Mot du Maire

Mairie de Saint-Hilaire-Foissac
8 Rue de la Mairie
19550 - Saint-Hilaire-Foissac
Tél. 05 55 27 51 63
mairesthilairefoissac@wanadoo.fr

La Mairie vous accueille les

Lundi : 08h00 - 12h00
Mardi : 08h00 - 12h00
13h30 - 16h30
Jeudi : 08h00 - 12h00
Vendredi : 08h00 - 12h00

SOMMAIRE

Le Mot du Maire_____ p.1
Situation de la commune sur
le plan administratif et financier__ p.2
Compte rendu des réunions
du Conseil Municipal_____ p.4
Informations diverses_____ p.13
Etat civil_____ p.15

Le conseil municipal et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux.

Que cette nouvelle année nous donne à tous la santé et réponde à nos attentes.

Que la bienveillance accompagne nos relations pour avancer ensemble, simplement et solidairement.

Souhaitons également que le monde s'apaise et que 2026 nous donne un peu d'espoir en l'avenir.

Annette BOURRIER

SITUATION DE LA COMMUNE

SUR LE PLAN ADMINISTRATIF ET FINANCIER

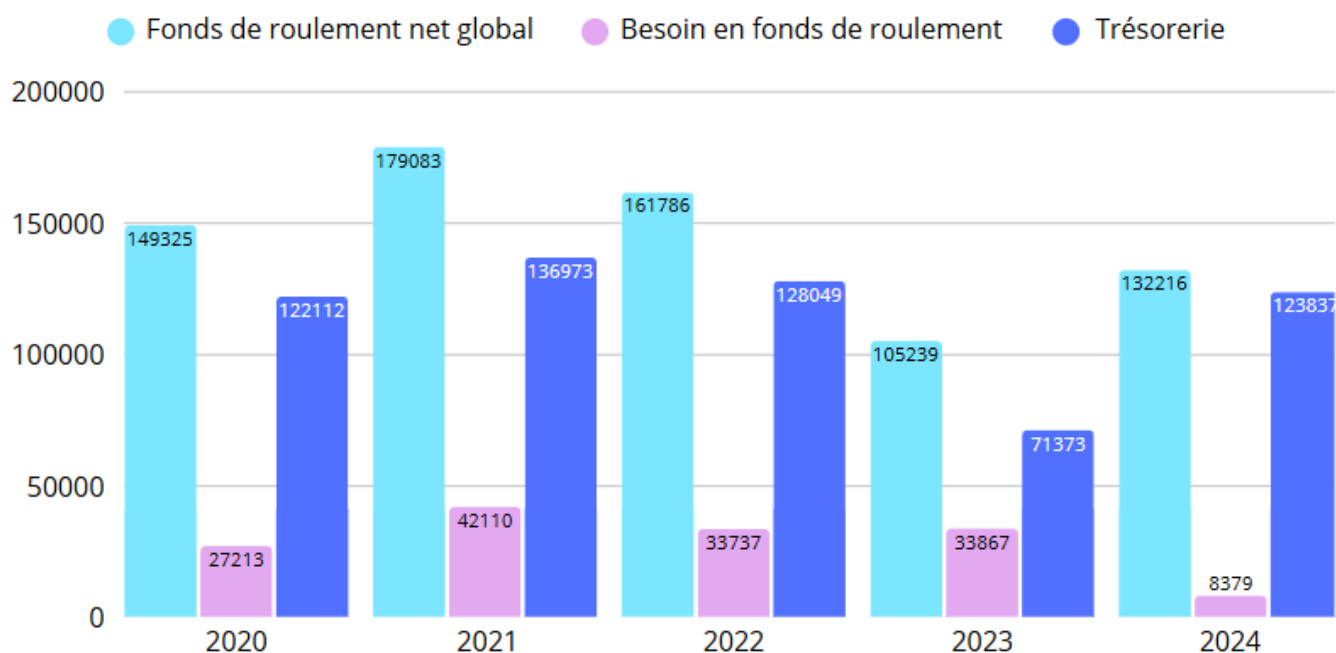
Bilan financier 2024

Bilan en 2024

ACTIF	PASSIF
Actif mobilisé brut 5 252 080	Ressources propres 5 200 697
	Fonds de roulement net global 132 216
	Dettes financières 183 599
Actif circulant 13 054	
	Passif circulant 4 674
Trésorerie 123 837	BFR 8 379

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = 123\,837$$

Evolution des éléments du bilan



La capacité de surendettement de la commune à la clôture de l'exercice 2024 (montant de l'encours total de la dette divisé par le montant de la CAF brute) est de 1,83 ans alors que le seuil d'alerte est de 9 ans.

Autre ratio: le nombre d'années (en équivalent montant des recettes de fonctionnement 2024) qu'il faudrait pour rembourser la totalité de l'encours de la dette en capital et de 0,73 ans, alors que le seuil d'alerte est de 1,25 années.

SUR LE PLAN ADMINISTRATIF

Dossiers demande de subventions déposés

- **Maison Vernières** (2 logements)
 - DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 68 651,90 €,
 - Fonds vert: 40 000€,
 - Conseil Départemental: 60 000 €,
 - Communauté de Communes: 10 000 €,
 - FEDER (fond européen): 50 000€
 - Région : 37 505€.Soit 266 156,90€ de subventions pour ce projet.

- **Voirie**
 - DETR (Dotation d'Equipement des Terri-
toires Ruraux) : notre dossier n'a pas été re-
tenu pour 2025.
 - Conseil Départemental: 14 688€ pour les
travaux 2025.

Les aides voirie du Conseil Départemental sont obtenues pour un minimum de travaux annuels de 30 000 €.

- **Cimetières:**
 - DETR: 5 254,30€
 - Conseil départemental de la Corrèze: 4 250€Ces travaux vont concernés la création d'un jar-
din du souvenir dans le cimetière du Bourg, le
Colombarium au cimetière de Chabannes ainsi
que les frais du bureau d'études ELABOR concer-
nant la restructuration des cimetières.
- **Parking**
 - DETR : 12 074,72€ soit 40% des travaux.

COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

du Conseil Municipal

Travaux

• Cimetières:

La procédure de reprise des emplacements sans acte de concession est terminée. Les familles concernées par des sépultures établies à l'origine en terrain commun ont pu régulariser la situation en réglant un euro le mètre carré de terrain réellement occupé. Ceci pour une régularisation de concession à perpétuité **avec une remise en état si nécessaire**.

Aujourd'hui, nous sommes en procédure de tombe en état d'abandon. Face au défi du temps et de ses ouvrages, il apparaît que de nombreuses sépultures, souvent anciennes, se dégradent pouvant représenter un danger pour les usagers du cimetière. Cette dégradation peut se visualiser par différents éléments : un monument déjointé ou fissuré à plusieurs endroits, une stèle qui vacille, des pierres noircies par la présence de mousse, lichens ou autres végétations...

Ces signes extérieurs appelés « état d'abandon » montrent l'insuffisance solidité, étanchéité ou l'état d'une sépulture qui n'est pas conforme à la décence que chacun peut attendre du cimetière.

Mardi 21 octobre 2025, conformément à la réglementation, en présence du groupe ELABOR qui nous accompagne dans cette procédure, il a été procédé dans les cimetières à la constatation de l'état dans lequel chaque concession concernée se trouve. Cela a permis l'établissement du premier procès-verbal de constat avec les familles présentes.

COMMUNE DE SAINT HILAIRE FOISSAC

CIMETIERE DE SAINT HILAIRE FOISSAC



LEGENDE

- Emplacement bâti
- Emplacement en pleine terre
- Chapelle
- Enfeu
- Emplacement en terre non matérialisé
- Emplacement projeté disponible
- Emplacement concédé non occupé
- Limite de carrés

- A titre indicatif :
- Equipement funéraire
 - Pied de tombe
 - Ouverture de caveau frontale
 - Emplacement justifiable d'une Procédure de reprise

CARRE 7

LEGENDE

- Case concédée
- Case vide disponible
- Case projetée disponible
- Case occupée, non concédée



ECHELLE 1/50

SAINT HILAIRE FOISSAC	
ITV	INTERVENTION
ATC	NC
TPO	VZ
ED	ML
DAD	OK
APR	CSC
LIV	EXT
22/10/2025	
PLAN PDR 2	

La liste des concessions faisant l'objet de cette procédure est consultable tous les jours sur les panneaux d'affichage en Mairie et à l'entrée des cimetières, ainsi que sur le site Internet de la commune.

La mairie de Saint-Hilaire-Foissac reste à votre disposition pour tout renseignement.

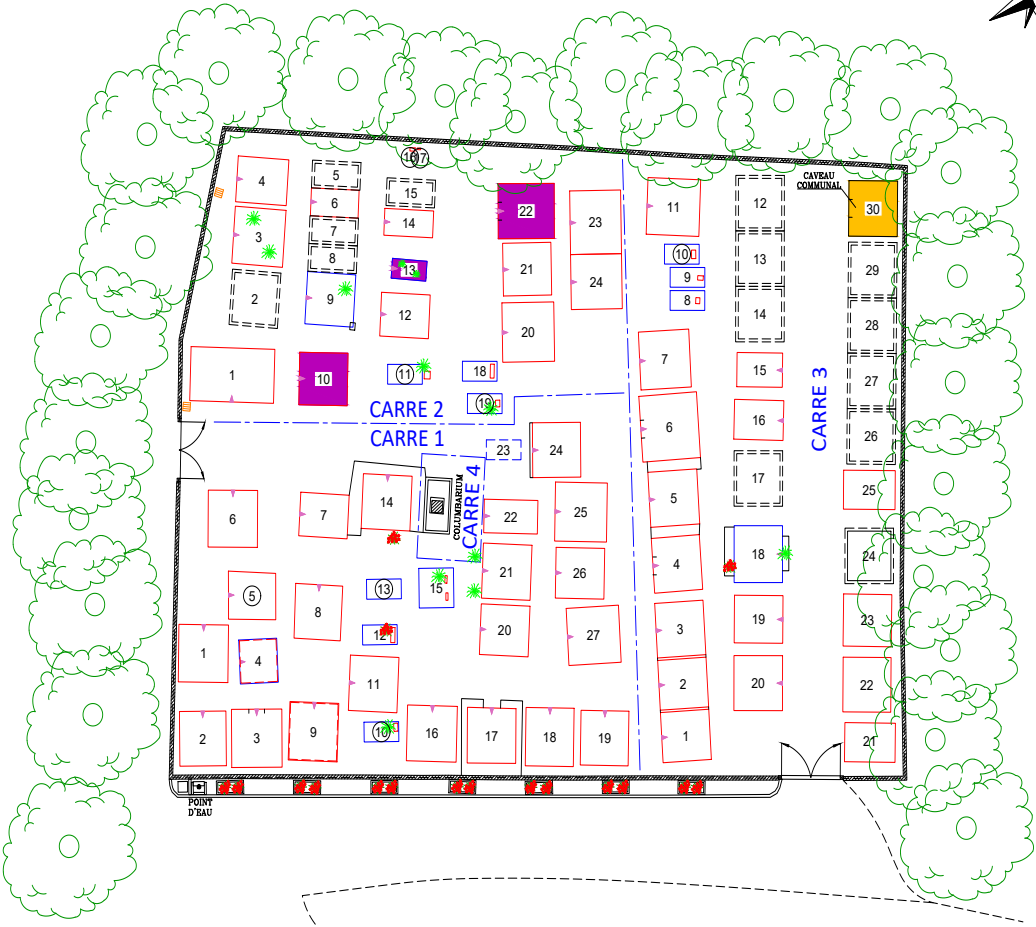
Pour tous ces travaux, nous sommes accompagné par le service juridique du groupe ELABOR pour un coût de 5 742€.

COMMUNE DE SAINT HILAIRE FOISSAC CIMETIERE DE CHABANNES



LEGENDE

- Emplacement inconnu
- Emplacement bâti
- Emplacement en pleine terre
- Emplacement en terre non matérialisé
- Emplacement projeté disponible
- Emplacement concédé non occupé
- Limite de carrés



A titre indicatif :

- Equipement funéraire
- Pied de tombe
- Ouverture de caveau frontale
- Emplacement délimité par une ferronnerie
- Emplacement justifiable d'une Procédure de reprise

CARRE 4

LEGENDE

- Case concédée
- Case vide disponible
- Case projetée disponible
- Case occupée, non concédée



ECHELLE 1/50

SAINT HILAIRE FOISSAC		CHABANNES		19	
ITV	INTERVENTION				
ATC	NC				
TOPO	VZ				
EDI	ML				
DAO	OE				
CSC	AFR				
LIV	EXT				
		09/09/2025			
		PLAN PDR 1			
		ECHELLE 1/100			

DOSSIER N°: 20220830AGEP19

• Réseau d'eau :

Quelques fuites d'eau ont été notées pour 2025 au Fouillat, à la Bourgeade et à Noailles nécessitant l'intervention de l'entreprise Corvisier pour un coût de 7 321,79€

Comment connaître la qualité de l'eau de sa commune ?

> Rendez-vous sur le site du ministère de la Santé: solidarites-sante.gouv.fr

Dans le bandeau grisé en haut de page, cliquez sur la rubrique « Santé et environnement ».

> Cliquez sur l'onglet « Qualité de l'eau potable »: sur la carte, cliquez sur la région qui vous intéresse.

> Affinez votre recherche en sélectionnant votre département et le nom de votre commune.

> Vous accédez au bulletin sanitaire du réseau d'eau qui dessert votre commune. Celui-ci est daté. C'est le plus récent qui s'affiche mais vous pouvez également accéder aux bulletins précédents.

> Pour mieux comprendre les résultats, vous pouvez accéder à un glossaire des termes techniques utilisés (rubrique « Conformité ») en cliquant sur le lien « Respect des références de qualité ».

- **Transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières:**

La loi NOTRE du 7 août 2015 actait le transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités.

La loi du 11 avril 2025 est venue supprimer le caractère obligatoire du transfert pour les communes qui ne l'avait pas encore effectué.

Cela signifie que ces communes conservent désormais la libre décision de transférer ou non, ces compétences à la communauté de communes selon les modalités de droit commun (article L5211-17 et L5214-16 du CGCT). Notre commune n'ayant pas transféré les compétences eau, elle n'y est plus contrainte.

- **Voierie :**

- Allée de la bergerie 23 318,90€ HT
- Rossignol 21 141,80€ HT
- Purge des racines 5576,40€ HT
- Piste de Chastres 8354.00€ HT
- Piste de nouaillles 729,00€ HT

Avec l'aide du conseil département à hauteur de 14 688€.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Eurovia pour un total 59 120,10€ HT

→ **Voté à la majorité : 6 voix pour, 4 contre, 1 abstention.**

Une réfection de la piste de Chastres a été réalisée par l'entreprise Terras TP pour un montant de 2 724€ HT.

- **Réhabilitation de la cage d'escalier des logements situés au dessus de la Mairie:**

- 4 377,65€

Ces travaux ont été réalisés par Arnaud VINCENT.

- **Chaudières**

Deux chaudières ont été changées dans les logements au-dessus de la mairie, au premier étage, pour un coût de 7 308,84€ par les établissements Geneste.

- **Peinture des grilles du cimetière du Bourg**

Ces travaux ont été réalisés par l'employé communal.

- **Achat d'une partie de la voie du Tacot au Conseil Départemental 19**

Voté à l'unanimité pour un montant de 1 739,10€ et 350€ de frais de notaire.

- **Achat de matériel**

Taille haie et déboucheur de canalisation pour un coup total de 701.10€

Impôts directs

- **Vote des Taxes directes locales 2024**

Taxe foncière locale bâtie 28,88 %

Taxe foncière non bâtie 66,53 %

Taxe d'habitation passe de 7,59 % à 7,89 % sur les résidences secondaires au regard de l'article 151 de la loi des finances.

→ **Taux approuvé à l'unanimité**

- **Subventions aux associations**

Les subventions sont validées par le Conseil Municipal et seront allouées aux associations réalisant des manifestations:

Chasse	350€
Comité des fêtes	350€
Ecureuil	300€
Pétanque	50€
FNACA	50€
Comice Agricole	100€
Pompiers	400€
→ Voté à l'unanimité	

Vote des budgets

- **Séance du 10 Avril 2024**

- **Compte de gestion 2024**

Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'année écoulée. Ce document est élaboré par la DGFiP (Direction Générale Des Finances Publique).

- **Compte administratif 2024**

Budget principal

- **Fonctionnement:**

Dépenses	154 124,59€
Recettes	359 894,95€
Excédent	205 770,36€

Budget Service eaux

- **Fonctionnement:**

Dépenses	40 828,17€
Recettes	42 945,95€
Excédent	2 117,78€

- **Investissement:**

Dépenses	187 182,22€
Recettes	113 628,16€
Déficit	73 554,06€

- **Investissement:**

Dépenses	22 616,45€
Recettes	35 597,98€
Excédent	12 931,53€

Le compte administratif est un document comptable établi par le maire. Celui-ci reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonction et investissement) de l'année écoulée, **le maire ne vote donc pas le compte administratif**. Le compte de gestion, établi par la trésorerie, et le compte administratif doivent être en stricte concordance.

> **Vote à l'unanimité** des comptes administratif et de gestion, 2024, budget eau

> **Vote à 8 pour, 3 contre** du compte de gestion et **7 pour, 2 contre, 1 abstention** pour le compte administratif du budget principal 2024.

- **Affectation de résultat:**

Constatant que le compte administratif du budget principal, en investissement, fait apparaître un déficit de 73 554,06€, celui-ci a été couvert par l'excédent de fonctionnement, d'où un excédent final en fonctionnement de 132 216,30€

→ **Voté 9 pour, 2 contre.**

- **Budget primitif 2025**

- **Budget principal**

Fonctionnement :

Les dépenses et les recettes sont équilibrés pour un montant de 370 965,17€

Investissement :

Les dépenses et les recettes sont équilibrés pour un montant de 631 554,95€

→ **Le budget principal étant équilibré a été voté à l'unanimité**

- **Budget eau**

Fonctionnement :

Les recettes et les dépenses sont équilibrés pour un montant de 46 506,48€

Investissement :

Les recettes et les dépenses sont équilibrés pour un montant de 58 864,58€

→ **Le budget eau étant équilibré a été voté à l'unanimité**

Dossier financier

- **Maison Vernière (deux logements)**

Deux emprunts ont été réalisés:

- Un emprunt de 70 000 € sur 15 ans avec échéance constante de 6199,41€ à un taux de 3,78 % (remboursable en totalité par les locations)
 - Un emprunt court terme de 30 000 €, en attendant le versement du FCTVA, sur 2 ans à un taux de 2,37%
- Ce projet dont le montant s'élève à 341 861,71€ HT travaux et ingénierie comprise a obtenu 266 156,90€ de subventions

- Une ligne d'avance de subventions à hauteur de 188 000 € a été ouverte, sur 1 an, en attendant le versement des subventions qui ne peuvent être perçues qu'au terme des travaux. Le taux est de 2,22%

Concernant les subventions pouvant faire l'objet d'une avance, nous avons déjà obtenu 78 067,57€

→ **Voté à l'unanimité**

Détails:

- Travaux 302 101,71€ HT
- Ingénierie, 39 760€ HT

Avec 266 156,90€ de subventions :

- Conseil départemental: 60 000€
- Dsil: 68 651,90€
- Communauté de communes: 10 000€
- Fond vert: 40 000€
- Feder: 50 000€
- Région: 37 505€

- **FCTVA**

- Pour 2023 la commune a perçu 142,91€ sur le budget de l'eau et 24 626,96€ sur le budget communal.

- **Tarifs communaux**

- Prix de l'eau

Abonnement : 50€

Compteur : 30€

Prix du m3: 1,15€

Taxe Adour Garonne: Redevance consommation d'eau potable : 0,32€/m3 et par

Redevance performance des réseaux de distribution d'eau : 0,07€/m3

→ **Voté 9 pour 1 abstention**

- Salle des fêtes du bourg

Tarif pour les habitants de la commune :

Sans espace traiteur : 75€

Avec espace traiteur : 125€

Caution : 150€

Tarif pour les personnes externes à la commune :

sans espace traiteur : 160€

Avec espace traiteur : 210€

Caution: 200€

- Salle des fêtes de Chabannes

Tarif : 50€

Caution 100€

Les locations sont complétées par la consommation d'électricité et de gaz. La salle est gratuite pour les associations.

→ **Voté à l'unanimité**

- Cimetières

460€ pour une case dans le columbarium: durée 50 ans

20€ le m² pour les tombes : durée 50 ans

→ **Voté à l'unanimité**

- **Contribution aux frais de scolarité**

École de Lapleau

864€ par enfant

10 enfants

Participation de 8 640€ versée à la mairie de Lapleau.

École d'Egletons

1026€ par enfant

2 enfants

Participation de 2 052€ versée à la mairie d'Egletons.

- **Contribution à des séjours scolaire**

- Participation au séjour à Bugeat organisée par l'école de Lapleau: 200 € pour 5 enfants

- Participation au voyage en Normandie organisée par le collège Albert Thomas: la commune a participé à hauteur de 120 € pour l'élève concernée.

- **Contribution à l'union départementale, des sapeurs-pompiers de la Corrèze**

Cette année, l'union départementale de la Corrèze a organisé dans le département 2 évènements de portée nationale et régionale avec le championnat de France de foot sapeurs-pompiers les 6, 7 et 8 juin à Brive ainsi que le rassemblement des familles pupille avec plus de 60 orphelins accueillis les 4, 5 et 6 juillet à Lapleau.

À l'unanimité, le conseil a voté une subvention exceptionnelle de 700 € à la caserne des pompiers de Lapleau afin de permettre une bonne organisation de cette manifestation.

• Téléthron 2025 Egletons

Samedi 6 décembre a eu lieu une marche au profit du téléthon, 40 marcheurs ont relié Égletons à Saint-Hilaire-Foissac sur 16 km. 70 participants se sont retrouvés à midi autour d'un repas servi à la salle des fêtes de Saint-Hilaire-Foissac. Bravo aux organisateurs de cette journée!



• Commémoration

Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre sont célèbres dans le respect de nos soldats morts pour la France. Élus, habitants de la commune, enfants, accompagné des sapeurs-pompiers de Lapleau se réunissent au monument aux morts.

- Le 8 mai, 3 élèves de l'école ont fait d'une lecture d'un texte préparé en classe.
- Le 11 novembre, Héloïse, Manon et Élise ont relaté la mémoire de cette cruelle guerre, l'adieu aux familles en lisant diverses lettres des Poilus, montrant leur courage de mourir pour la France.

Chaque cérémonie s'est clôturée autour du verre de l'amitié.





• Chapelle de Chabannes

Le 20 septembre 2025, pour les journées du patrimoine, a eu lieu la restitution du tableau de Joseph et l'enfant Jésus à la chapelle de Chabannes en présence d'Agnes Audeguil et Jean Marie Taguet, conseiller départementaux et de l'abbé Bertrand d'Elloy.

Merci au conseil départemental pour l'aide financière à hauteur de 60 % du projet dont le coût est de 2 670 €

Merci à madame Charlotte JUDE pour la restauration de ce tableau.

• Le Pays d'Art de d'Histoire présente notre patrimoine

Dans le cadre de sa programmation estivale, le Pays d'Art et d'Histoire propose chaque vendredi de l'été des visites des bourgs de son territoire. Le 25 juillet dernier, le PAH était à Saint Hilaire Foissac pour proposer une redécouverte de la richesse du patrimoine de la commune. A cette occasion, 25 personnes se sont réunies pour retourner dans le passé, là où autrefois plusieurs commerces animaient le centre-bourg et lorsque la mairie partageait encore ses murs avec l'école.

Une histoire riche qui commence dès la période gallo-romaine. Le nom originel, Foissac, viendrait du latin *Villa Fusci*, témoignant de la présence d'une riche exploitation agricole autour de laquelle le village s'est développé. Le village se structure au 12e siècle avec la construction d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Tulle, agrandi dans les siècles qui suivent avant de devenir église paroissiale au 19e siècle.

Comme beaucoup de communes corréziennes, le village connaît son apogée au 19e siècle. La démographie est importante et de nombreux commerces animent le village (auberges, maréchal ferrant, épiceries, coiffeur...) jusqu'au milieu du 20e siècle. C'est aussi la période de construction de la mairie école suite aux lois Ferry de 1881-1882, rendant l'école obligatoire, et à la loi de 1884 imposant à chaque commune la possession d'un hôtel de ville.

Au fil de ses visites, le PAH met en lumière les éléments souvent oubliés mais essentiels à la mémoire collective : le monument aux morts, la croix de village, ou encore l'ancien cimetière situé auparavant devant l'église. Pour enrichir cette plongée dans le passé, de nombreuses cartes postales anciennes sont présentées, offrant aux visiteurs un précieux témoignage de la vie d'autrefois.



- **Mot du président du comité des fêtes**

Le comité des fêtes de Saint-Hilaire Foissac, vous souhaite une très bonne et heureuse année 2026!

Nous tenons à vous remercier d'être venu si nombreux à la fête du village, cent personnes ont partagé le repas, participant à ce bon moment de convivialité.

Un grand merci également à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette fête ainsi qu'au « cochonnet club Lapleau Soursac » qui ont permis cette réussite.

Merci également aux courageux participants de la balade du 21 juin qui ont bravé la canicule.

En début d'année 2026, une réunion sera organisée afin de renouveler les membres du bureau et d'échanger sur les nouveaux événements qui vous tiendraient à cœur d'organiser.

A très bientôt.

Patricia FEUGEAS, Isabelle LAYAT, Jean-Pierre Lannoy (président)

- **Mot du président de la société de chasse**

La société de chasse de Saint-Hilaire Foissac a organisé en 2025, comme chaque année, sa traditionnelle pétanque suivie de son repas bien apprécié de tous.

Nous tenons à vous remercier d'être venu si nombreux.

D'autres idées sont en cours d'élaboration afin de redynamiser la relation de confiance entre chasseurs et citoyens de la commune.

La société de chasse vous souhaite un très belle, heureuse et bonne année à tous!

Benjamin Marran, président

- **Noël**

17 enfants ont reçu un jouet.

28 personnes de plus de 70 ans ont eu un colis de produits locaux, sans oublier nos agents.

Ce fut une belle après-midi jeux pour les petits et les grands suivis d'un goûter. Merci Père Noël!



Ordures ménagères

La compétence des ordures ménagères étant détenue par la communauté de communes, tout renseignement peut être demandé au service au : 05 55 93 00 93.

• Collecte des encombrants en porte-à-porte

Concernant l'arrêt de la collecte des encombrants en porte à porte, voici les tarifs dans le cadre d'une location de benne :

- 85€ la location de la benne
- 130€ par transfert de benne
- 207,12€ par tonne

Service des ordures ménagères
93 rue de la Borie, Egletons
05 55 93 00 93

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières



• La redevance incitative

C'est produire moins de déchets en faisant le tri et le compost afin de réduire au maximum le volume de déchets ménager par mois et par habitant, déchets que dans un futur, vous devrez également porter aux colonnes, moyennant un système de badge validant vos dépôts.

Aujourd'hui, le tri est mis en place et vous devez porter tous vos emballages qu'il soit en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires et tous les emballages en plastique, aux points d'apports volontaire. Sur la commune de Saint-Hilaire-Foissac il y en a 3:

- Au 6 Hêtres
- À la gare
- À Chabannes (à définir)

Un autre point au Azalier sur la commune de Moustier-Ventadour, le long de la D16, peut être utilisé.

La municipalité continue de penser que le ramassage en porte-à-porte des ordures ménagères et du recyclage aurait constitué la meilleure façon d'inciter les gens à trier, sans problème de transport, car à ce jour aucune solution n'a été proposée pour les personnes âgées ou les gens non motorisés afin d'aller déposer ces déchets. La population se voit ainsi privée d'un service public.

• Compost

Plus de déchets alimentaires (épluchures, fleurs fanées...) dans les poubelles, il faut composter.

La communauté de communes Ventadour Egletons Monédières est en mesure de vous proposer des kits de compostage avec également des brass'compost. Pour toute commande vous pouvez téléphoner au 05 55 93 00 93.

• Distribution de sacs cabas pour le tri sélectif

Dans le cadre de la mise en place des colonnes de tri, la communauté de communes met à la disposition des usagers des sacs cabas à retirer en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières



Déchets

Pour diminuer vos déchets, laissez-vous séduire par le compostage !

La Communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières vous propose des kits de compostage afin de diminuer le poids de vos ordures ménagères et de valoriser vos déchets biodégradables. Le kit comprend un composteur, un bio-seau et un guide de compostage pour vous aider à vous lancer dans la démarche.



MODÈLE 445L

MODÈLE 620L

Le coût pour l'usager est de 35€ pour un composteur 445 litres et de 41€ pour un composteur 620 litres, grâce à une participation à hauteur de 50% de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières.

Pour l'obtenir :

- kit à retirer au Service Ordures Ménagères
- kit réservé aux personnes résidant sur le territoire de la Communauté de Communes (fournir la dernière facture de la REOM).
- kit à régler après réception du titre de paiement

Service des ordures ménagères
93 rue de la Borie
Egletons
05.55.93.00.93



DP : déclaration préalable

PC : permis de construire

TOIT

Toiture : DP

Auvent, préau

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : **DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**

• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**

• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**

• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

GARAGE

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**

• < 100 m² ouverte : **DP**

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE

DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 40 m² : **DP**

• > 40 m² : **PC**

PORTAIL

DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

DP: Déclaration Préalable
PC: Permis de Construire
 CERFA en ligne sur service-public.gouv.fr

ÉTAT CIVIL

Décès

Jean François MONASSIER
à Job- Paris

Frédérique Août
à Pradines- Montgeron

Robert SALEIX
à La Peyrade

Denise FAURE
à Lespinassouze

Geneviève Soudeille
au Battut- Poitiers

René Delafond
Peyrissac

Marcelle BURET
La Pougé

Naissances

Astrid BORDES, fille d'Antoine et Betty BORDES à Chabannes.

Janin SUDOUR, fils de Mathieu SUDOUR et Elise BESSON à la Rugie.

Nouveaux habitants

Pradines:

LAUGIER Dominique
CASTELEYN Véronique et Maxence

La Bourgade:

PEACEPAUL Laurent
GARDES Deborah et Kevin avec leurs enfants
ORSAT Marie-Claude et Pierre
ROBIN Marjorie
NOCQUART Lydie

Larvaud (la Goutte Molle):

Mr et Mme CARRUPT avec leurs enfants

Le Bourg:

BLANC Manon et LEFEVRE Titouan
ALI Farid
BOUTIER Ella

Au Fouillat:

VIEIRA Saria et DEBETENCOURT Marvin

- **France services**

L'espace France services est une structure qui vous accompagne numériquement pour vos démarches, aide à la déclaration d'impôts, demande d'une carte vitale, demande d'aides (RSA, chèque énergie...)

Marcillac-la-Croisille
5 route des Diligences
05 44 40 78 95

- **Corrèze autonomie**

L'instance de gérontologie n'existe plus et est remplacée par Corrèze autonomie: le nouveau service public départemental de l'autonomie (plus de simplicité, de proximité et plus de réactivité dans la réponse apportée).

Téléphone 05 55 19 19 19

- **Grâce à Panneau Pocket et son application gratuite**

Téléchargeable sur téléphone et tablette. Pour cela, vous pouvez scanner directement ce QR code à l'aide de votre appareil photo:



Soit en ouvrant le store de votre téléphone:



Une fois sur le store rechercher «PanneauPocket» et cliquer sur «installer». Lorsque l'application est installée, vous pourrez y rechercher la commune souhaitée et la mettre en favoris en cliquant sur le ❤️ afin de recevoir nos notifications.

- **Grâce à son site internet**

Nous essayons de mettre à jour le site **www.saint-hilaire-foissac.fr** régulièrement. Vous pourrez y trouver les dernières actualités de la mairie, nos horaires et coordonnées.

Si vous souhaitez faire apparaître une information sur notre site n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.

